

Lettre ouverte à la direction de Radio France

Vous proposez aux organisations syndicales de les rencontrer le 12 mai 2011 pour présenter le calendrier des réunions de négociation d'un accord de substitution à la Convention collective de la communication et de la production audiovisuelle.

Cette réunion est l'occasion, pour la CGT, de faire quelques rappels qui permettront de situer le contexte de cette rencontre.

En avril 2009, après que les PDG de Radio France, de RFI et de l'INA aient annoncé leur projet de dissoudre l'Association des Employeurs du Secteur Public de l'Audiovisuel, chacun d'eux a affirmé que cette dissolution entraînerait la mise en cause de la convention collective, de ses annexes et avenants.

Cette pirouette juridique, destinée à réduire les délais de négociation d'une nouvelle convention collective de trois à un an a été invalidée par la justice qui a imposé aux directions des entreprises de l'audiovisuel public de respecter les délais de négociation prévus en cas de dénonciation de notre convention collective. **Grave échec pour les directions de l'audiovisuel public** : nous avons, par notre démarche en justice, empêché votre tentative d'imposer un texte défavorable aux salarié-e-s négocié à la va-vite. Nous disposons maintenant d'un délai reporté à octobre 2012 !

Puis vous avez persisté à organiser une négociation bâclée pour les journalistes. Vous avez tenté d'imposer un accord au rabais si bien que la majorité des syndicats a exercé son droit d'opposition. Quant à l'accord d'étape, il n'a été signé par aucun syndicat... **Nouvel échec cinglant pour vous !**

Enfin, alors que vous avec les PDG de l'audiovisuel public et le gouvernement ont voulu laisser croire en 2009 que l'audiovisuel public n'existait plus, la justice vous a une nouvelle fois rattrapés : **la Cour de Cassation vient de rappeler l'existence d'un groupe audiovisuel public**, confirmant un précédent positionnement d'instances européennes, dans un arrêt au sujet du plan social dont les salarié-e-s de RFI sont la cible!

Encore un échec !

**Après ces trois échecs cuisants le temps de l'arrogance des
directions est terminé !**

Nous, CGT Radio France, rappelons les bases de notre intervention dans ces réunions :

- Toute négociation ne peut être menée que sur des bases loyales.
- Nous défendrons le maintien d'une convention collective de l'audiovisuel public commune à l'ensemble des entreprises de ce secteur et son élargissement à l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel.
- Nous ne négocierons pas en deçà du socle minimum de la convention collective de l'audiovisuel public avec comme base les acquis fondamentaux des salarié-e-s de l'audiovisuel public :
 - Les métiers.
 - Les grilles salariales avec des automatismes, comme garantie collective de progression des salaires.
 - Des salaires indexés sur un point d'indice.
 - Le paritarisme.
 - La couverture sociale.
 - Le droit syndical.
 - Les œuvres sociales.
- Nous demandons la mise en application à Radio France au moins jusqu'à octobre 2012 de l'avenant audiovisuel public à la CCNTJ. La négociation d'un accord collectif doit reprendre pour aboutir à un texte qui ne soit en aucun cas en recul par rapport à cet avenant et qui préserve et améliore l'accord de 2006 sur les salaires des journalistes.
- La CGT représentera dans les négociations à venir les salarié-e-s de Radio France et leurs revendications. C'est pourquoi la CGT sera présente dans l'ensemble du processus sur la base d'une information et d'une mobilisation permanentes des salarié-e-s qui doivent pour nous rester les interlocuteurs de la direction.

La CGT de Radio France.